RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Etterbeek

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12346

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Wavre 766

Objet de la demande : régulariser les modifications apportées à un immeuble commercial : vitrine, tente solaire, suppression des lucarnes, annexe au rez, aménagements du logement lié

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :
PRAS : liserés de noyau commercial, zones de parcs, zones d'habitation, espaces structurants
PPAS : « BLOCS 539 en 591 DELIMITE par la Chaussée de Wavre, la rue des Champs, L'avenue des Champs, la rue Général Molitor, la rue Général Fivé » ayant fait l'objet d'un arrêté de type « Loi 62 - Arrêté PM Tot » en date du 26-09-1969.

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- dérogation à l'article C. (alignements arrières) du PPAS des blocs 539-591
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du 16/06/2025 au 30/06/2025.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 02 septembre 2025, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne : https://openpermits.brussels/

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (**urbanisme@etterbeek.brussels**) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 30/06/2025** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 04/06/2025

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.